

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 27 AVRIL 1888.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des régularisations et des transferts aux Budgets des exercices 1887 et 1888.**

*(Voir les n<sup>os</sup> 135 et 160, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur ;  
WILLEMS et LEIRENS.

MESSIEURS,

L'exposé des motifs du projet soumis à vos délibérations et les tableaux qui en forment les annexes indiquent clairement les causes des crédits supplémentaires, des régularisations et transferts aux budgets des exercices 1887 et 1888, sollicités par le Gouvernement.

|                                                       |              |
|-------------------------------------------------------|--------------|
| Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . fr. | 1,257,174 82 |
| Les régularisations à . . . . .                       | 380 21       |
| Les transferts à . . . . .                            | 837,164 23   |

Aucune observation n'a été soulevée dans les sections de la Chambre des Représentants. La Chambre elle-même a admis le projet, dans sa séance du 26 avril, par 76 voix contre 1.

Le Gouvernement a d'ailleurs fait observer qu'aucun des articles du projet ne modifierait l'exposé de la situation budgétaire fait le 24 février dernier.

Votre Commission des Finances, Messieurs, a l'honneur de proposer au Sénat d'accorder un vote favorable au projet.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron BETHUNE.